

## Police municipale

[1]

Un service de proximité à votre disposition !

Placée sous l'autorité du Maire, Officier de police judiciaire, la Police municipale a pour mission d'assurer l'ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques.

Participant de plus en plus à la protection des personnes et des biens, la Police municipale travaillent en collaboration et complémentarité avec la Police nationale et la Gendarmerie nationale.

Les missions de la Police municipale de Pontoise relèvent de la police administrative, de la sécurité et de l'assistance et, plus particulièrement :

- action de proximité auprès de la population
- sécurisation des bâtiments communaux et du domaine public
- verbalisation des infractions au Code de la Route
- contrôle de la circulation et du stationnement
- contrôle de l'application des arrêtés municipaux.

Vous pouvez compter sur la vigilance quotidienne de 16 policiers municipaux et de 7 ASVP (Agents de Surveillance de la Voie Publique).

Outre la brigade pédestre, la Police municipale dispose de voitures, de motos mais également de VTT qui permettent une meilleure mobilité des agents.

Deux chiens habilités à travailler sur la voie publique accompagnent la brigade cynophile.

La Police municipale participe à l'Opération Tranquillité Vacances (OTV) qui est un service gratuit destiné aux Pontoisiens qui souhaitent faire surveiller leur habitation pendant leurs vacances (inscription auprès de la Police Municipale).

### **Dotation de caméras piétons à la Police municipale**

Dans le cadre de leurs missions de prévention et de surveillance de la tranquillité et de la sécurité des personnes et des biens, les agents de la Police municipale de Pontoise se dotent de caméras piétons.

Ce dispositif permettra de visualiser les images dans le cadre des missions des agents sur la voie publique et procéder ainsi à un enregistrement audiovisuel des interventions.

L'usage des caméras individuelles par les agents de la police municipale vise à répondre à un besoin de sécurisation physique et juridique lors de leurs interventions.

Le traitement des données à caractère personnel provenant des caméras individuelles utilisées par les agents de police municipale au titre de l'équipement du personnel et ont pour objectif :

- la prévention des incidents au cours de leurs interventions ;
- le constat des infractions et la poursuite des auteurs par la collecte de preuves,
- la formation et la pédagogie des agents.

Infos pratiques :

> **Accueil Caserne Bossut**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

> **L'îlotage** : une présence sécurisante dans les quartiers, une écoute, un dialogue

Lundi de 8h à 23h

Du mardi au vendredi de 7h45 à 23h

Samedi de 7h à 16h

Contact :

> **Accueil Caserne Bossut**

rue du Premier Dragon

95300 Pontoise

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 01 30 73 80 33.

> **L'îlotage** : une présence sécurisante dans les quartiers, une écoute, un dialogue

Lundi de 8h à 23h

Du mardi au vendredi de 7h45 à 23h

Samedi de 7h à 16h

Tél. : 01 30 73 80 33.

[accueilpm@ville-pontoise.fr](mailto:accueilpm@ville-pontoise.fr) [2]

---

**Source URL:** <https://www.ville-pontoise.fr/equipement/police-municipale>

**Liens**

[1] <https://www.ville-pontoise.fr/sites/pontoise/files/styles/large/public/image/equipement/pm.jpg?itok=txoLcfl->

[2] <mailto:accueilpm@ville-pontoise.fr>